



MARIAGE

Civil



FÉLICITATIONS POUR
VOS FIANÇAILLES !



Table des matières

Procédure préparatoire

Les conditions.....	p.3
Dépôt de la demande.....	p.4
Documents importants.....	p.4
Se marier à l'extérieur.....	p.5
« Aide » pour l'organisation	p.7
Mariage à l'étranger	p.8
Déroulement de la partie officielle, le jour du mariage	p.9
Après le mariage civil	p.10
Les types de cérémonie après le mariage civil	p.9-10
Les tarifs du mariage civil	p.12
Les états civils par canton Suisse	p.15
Liens utiles, Memento, Code civil.....	p.15

EVENT

Théorie

Procédure préparatoire

Signification du mariage civil :

Le mariage civil est l'acte par lequel deux personnes déclarent officiellement, devant un officier de l'état civil, leur volonté de s'unir. Une fois célébré, le mariage est juridiquement reconnu en Suisse.

Ce qu'il faut savoir, « *les conditions* » :

- ♥ Être âgés d'au moins 18 ans
- ♥ Avoir la capacité de discernement
- ♥ Ne pas être déjà marié(e) à une tierce personne
- ♥ Ne pas avoir de lien de parenté direct (ligne directe ou fratrie)
- ♥ Si l'une des personnes n'a pas la nationalité suisse, elle doit Prouver qu'elle séjourne légalement en Suisse pendant la procédure préparatoire et jusqu'au mariage
- ♥ Le mariage du même sexe autorisé depuis le 1^{er} juillet 2022
- ♥ Autorisation d'avoir les deux noms de familles (l'enfant un seul, vous devez choisir).

Ce qu'il faut faire en bref:

Pour la Suisse

- ♥ Choisir la commune de mariage
- ♥ Contacter l'office de l'état civil (fixer la date si domaine)
- ♥ Déposer la demande de mariage (valable 3 mois) Explications plus bas
- ♥ Fournir les documents
- ♥ Attendre la validation
- ♥ Fixer la date
- ♥ Célébrer le mariage civil



Déposer la demande : étapes détaillées

Idéalement, informez-vous **9 à 12 mois avant** la date souhaitée :

- ♥ Vérifier que toutes les conditions sont remplies
- ♥ Contacter l'office de l'état civil de votre commune de domicile
- ♥ Prendre rendez-vous pour la signature du dossier
- ♥ Se présenter avec les documents demandés (selon le mail officiel reçu)
- ♥ Régler les frais administratifs, Le paiement se fait immédiatement
- ♥ Mentionner si vous souhaitez célébrer le mariage dans une autre commune
- ♥ Indiquer le nom choisi après le mariage

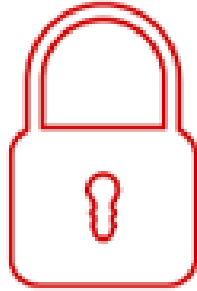
En général :

- ♥ Pièce d'identité valide
- ♥ Une attestation de domicile récente (moins de 6 mois, coût de 10.- par personnes pour la procuration)
- ♥ Acte de naissance avec filiation
- ♥ Attestation d'origine (si nécessaire)
- ♥ Titre de séjour valable (pour les personnes étrangères)
- ♥ Documents étrangers traduits et authentifiés (coût variable : 300 à 2000 CHF)

Selon la situation personnelle :

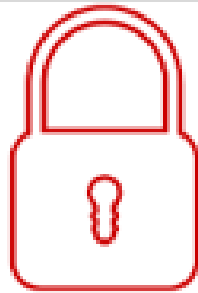
- ♥ Acte de mariage précédent
- ♥ Jugement de divorce
- ♥ Acte de décès du conjoint

EVENT



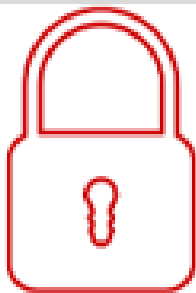
CONFIDENTIEL





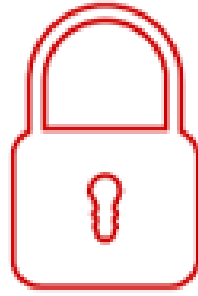
CONFIDENTIEL





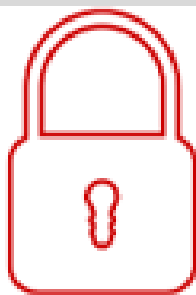
CONFIDENTIEL





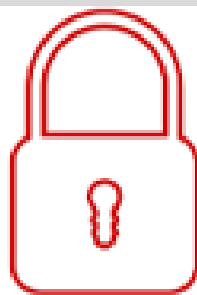
CONFIDENTIEL





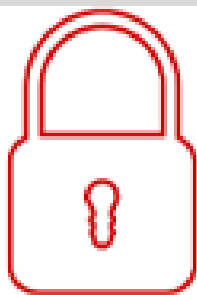
CONFIDENTIEL





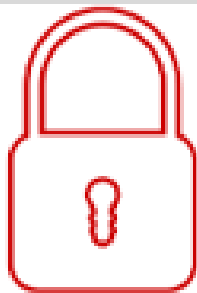
CONFIDENTIEL





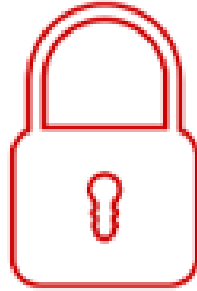
CONFIDENTIEL





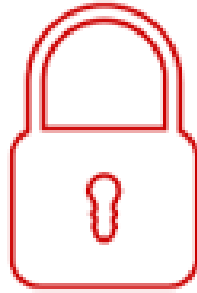
CONFIDENTIEL





CONFIDENTIEL





CONFIDENTIEL



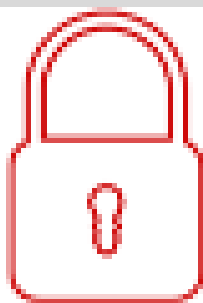


EVENT

WedMethod project



CONFIDENTIEL



CONFIDENTIEL





BEAUCOUP DE BONHEUR À
VOUS DEUX POUR CETTE
BELLE NOUVELLE VIE !

